

CENTRE RICHEBOIS

Association Loi 1901

Siège social : 80 impasse Richebois

Saint Henri

13016 Marseille



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

101, rue de Miromesnil
75008 Paris

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

101, rue de Miromesnil
75008 Paris

Centre Richebois
Association Loi 1901
Siège social : 80 impasse Richebois
Saint Henri
13016 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Richebois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Richebois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règle et Méthodes Comptables – Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application au 1^{er} janvier 2020 du nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille
Le 10/06/2021

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Guy CASTINEL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	5 000	5 000				
	Frais de recherche et de développement	4 290		4 290	4 290		
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	195 120	184 732	10 388	21 999	11 611	52.78
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	922 867		922 867	922 867		
	Constructions	6 574 671	3 287 292	3 287 379	3 450 826	163 447	4.74
	Installations techniques Matériel et outillage	1 301 241	833 458	467 782	527 416	59 633	11.31
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	133 166		133 166	131 747	1 418	1.08
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	112 533		112 533	112 533		
	Autres	10 124		10 124	10 124		
Total I		9 259 012	4 310 483	4 948 529	5 181 803	233 274	4.50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	164		164	41 156	40 993	99.60
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	61 950	11 707	50 244	192 203	141 959	73.86
	Valeurs mobilières de placement	1 055 048		1 055 048	1 052 356	2 692	0.26
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 561 278		1 561 278	674 688	886 590	131.41
	Charges constatées d'avance (2)	106 193		106 193	93 520	12 673	13.55
Total II		2 784 634	11 707	2 772 927	2 053 924	719 003	35.01
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		12 043 645	4 322 190	7 721 456	7 235 726	485 730	6.71

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	173 442	772 531	599 089	77.55
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 194 571	2 241 148	46 578	2.08
	Réserves pour projet de l'entité	206 314		206 314	
	Autres	811 415	158 661	652 754	411.41
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	43 340	213 401	170 061	79.69
	Situation nette (sous total)	3 429 082	3 385 742	43 340	1.28
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	81 988	87 419	5 431	6.21
	Provisions réglementées	217 288	437 906	220 618	50.38
	Total I	3 728 357	3 911 066	182 709	4.67
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	209 731		209 731	
	Total II	209 731		209 731	
PROVISIONS	Provisions pour risques	113 000	7 000	106 000	NS
	Provisions pour charges	464 995	310 135	154 860	49.93
	Total III	577 995	317 135	260 860	82.26
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 205 965	2 314 514	108 549	4.69
	Emprunts et dettes financières diverses	6 275	7 305	1 030	14.10
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	360 811	180 809	180 003	99.55
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	379 979	459 668	79 689	17.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	252 343	22 754	229 589	NS
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance		22 476	22 476	100.00
	Total IV	3 205 373	3 007 525	197 848	6.58
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 721 456	7 235 726	485 730	6.71

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

3 205 373 2 985 049

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	15 144	52 551	37 406	71.18
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 294 043	4 281 604	12 439	0.29
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	54 268	16 137	38 131	236.30
Utilisations des fonds dédiés	22 110		22 110	
Autres produits	303	71	232	327.07
Total I	4 385 868	4 350 362	35 505	0.82
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 815 107	1 560 661	254 445	16.30
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	145 166	194 258	49 091	25.27
Salaires et traitements	1 209 901	1 428 688	218 787	15.31
Charges sociales	468 744	578 377	109 633	18.96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	347 138	380 542	33 404	8.78
Dotations aux provisions	162 060	117 339	44 721	38.11
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	400	1 941	1 541	79.40
Total II	4 148 516	4 261 807	113 291	2.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	237 352	88 556	148 796	168.03

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	12 281		12 926		644	4.99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	12 281		12 926		644	4.99
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	87 551		45 939		41 612	90.58
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	87 551		45 939		41 612	90.58
2. Résultat financier (III-IV)	75 270		33 013		42 256	128.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	162 082		55 543		106 540	191.82
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	6 497		7 365		869	11.79
Sur opérations en capital	5 885		176 129		170 244	96.66
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			163 512		163 512	100.00
Total V	12 382		347 006		334 624	96.43
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	2 672		8 736		6 065	69.42
Sur opérations en capital	10 224		158 551		148 327	93.55
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	117 222		21 172		96 050	453.66
Total VI	130 118		188 460		58 342	30.96
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	117 736		158 546		276 282	174.26
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 006		687		319	46.43
Total des produits (I+III+V)	4 410 530		4 710 294		299 763	6.36
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 367 190		4 496 892		129 702	2.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT	43 340		213 401		170 061	79.69

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde, s'est déclarée en 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Durant l'exercice, nous avons dû nous adapter aux contraintes imposées par le confinement et le couvre-feu.

Notre association a mis en oeuvre les principales actions suivantes, destinées à assurer la continuité de ses activités :

Recours au télétravail, activité partielle, évolutions informatiques, accélération de la digitalisation des process,...

Notre association n'a bénéficié d'aucun report de paiement des charges sociales, ni de PGE.

Les principales incidences de cette crise sur l'activité de l'association sont difficilement quantifiables.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, notre association a pu poursuivre son activité sans remettre en cause sa continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement N 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'entité a appliqué au 1er janvier 2020 les nouveaux règlements comptables suivants :

* Le règlement N°2018-06 de l'ANC du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations,

* Le règlement N°2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre 11 du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements comptables sont l'application rétrospective et ont principalement impacté dans leur mise en oeuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat de l'association :

- * Les Fonds propres
- * Les Fonds reportés et dédiés
- * L'inscription au bilan des legs ou donations

Informations générales complémentaires

L'association est composée de quatre établissements :

- CRP
- Formation Continue
- Dispositif d'Insertion
- Association

Le résultat de l'exercice 2020 de 43 340,22€ se décompose comme suit :

- Gestion conventionnée
- CRP Richebois : Excédent 44 066,72€

Gestion propre :

- Formation continue : Déficit 617,24€
- Dispositif d'Insertion : Résultat à l'équilibre
- Association : Déficit 109,26€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	9 290		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	200 459		
TOTAL			
Terrains	922 867		
Constructions sur sol propre	3 536 741		41 715
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 035 475		29 952
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	196 131		4 662
Installations générales agencements aménagements divers	16 000		7 843
Matériel de transport	25 168		13 350
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 128 157		25 148
Emballages récupérables et divers	4 735		
TOTAL	8 865 274		122 670
Autres participations	131 747		1 418
Prêts, autres immobilisations financières	122 657		
TOTAL	254 404		1 418
TOTAL GENERAL	9 329 427		124 088

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			9 290	9 290
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles		5 339	195 120	195 120
TOTAL				
Terrains			922 867	922 867
Constructions sur sol propre		33 681	3 544 776	3 544 776
Installations générales agencements aménagements constr.		35 532	3 029 896	3 029 896
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 138	197 655	197 655
Installations générales agencements aménagements divers			23 843	23 843
Matériel de transport		1 300	37 217	37 217
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		115 514	1 037 791	1 037 791
Emballages récupérables et divers			4 735	4 735
TOTAL		189 164	8 798 780	8 798 780
Autres participations			133 166	133 166
Prêts, autres immobilisations financières			122 657	122 657
TOTAL			255 822	255 822
TOTAL GENERAL		194 503	9 259 012	9 259 012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	5 000			5 000
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	178 459	11 127	4 854	184 732
Constructions sur sol propre	1 576 092	105 455	26 142	1 655 405
Installations générales agencements aménagements constr.	1 545 298	120 667	34 078	1 631 887
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	93 457	21 413	5 871	108 999
Installations générales agencements aménagements divers	676	1 656		2 332
Matériel de transport	25 108	301	1 124	24 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	720 782	88 852	114 944	694 690
Emballages récupérables et divers	2 752	400		3 152
TOTAL	3 964 165	338 744	182 158	4 120 751
TOTAL GENERAL	4 147 624	349 871	187 012	4 310 483

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	11 127				
Constructions sur sol propre	105 455				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	120 667				
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 413				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 656				
Matériel de transport	301				
Matériel de bureau informatique mobilier	88 852				
Emballages récupérables et divers	400				
TOTAL	338 744				
TOTAL GENERAL	349 871				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	772 531			599 089	173 442
Réserves	2 241 148		159 736		2 400 885
Report à nouveau	158 661	213 401	439 353		811 415
Excédent ou déficit de l'exercice	213 401	213 401-	43 340		43 340
Situation nette	3 385 742		642 429	599 089	3 429 082
Subventions d'investissement	87 419			5 431	81 988
Provisions réglementées	437 906			220 618	217 288
TOTAL I	3 911 066		642 429	825 138	3 728 357

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	231 841		231 841		
Autres provisions réglementées	206 065	11 222			217 288
TOTAL	437 906	11 222	231 841		217 288

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	7 000	106 000			113 000
Pensions et obligations similaires	278 239	23 656			301 895
Autres provisions pour risques et charges	31 896	138 404	7 200		163 100
TOTAL	317 135	268 060	7 200		577 995

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	11 707				11 707
TOTAL	11 707				11 707
TOTAL GENERAL	766 748	279 282	239 041		806 990
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		162 060 117 222	7 212		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	112 533	0	112 533
Autres immobilisations financières	10 124	1	10 124
Autres créances clients	164	164	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 203	37 203	
Débiteurs divers	16 407	16 407	
Charges constatées d'avance	106 193	106 193	
TOTAL	282 624	159 967	122 657
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 680		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 680		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 205 965	226 581	419 179	1 560 205
Emprunts et dettes financières divers	6 275	6 275		
Fournisseurs et comptes rattachés	360 811	360 811		
Personnel et comptes rattachés	214 520	214 520		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 890	159 890		
Impôts sur les bénéfices	1 006	1 006		
Autres impôts taxes et assimilés	4 563	4 563		
Autres dettes	252 343	252 343		
TOTAL	3 205 373	1 225 989	419 179	1 560 205
Emprunts remboursés en cours d'exercice	108 549			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	33 509
Total	33 509

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 134
Dettes fiscales et sociales	288 502
Total	333 585

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	106 193
Total	106 193

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association RICHEBOIS sont le président, le trésorier et le secrétaire, qui sont bénévoles et à ce titre ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	23
Agents de maîtrise et techniciens	1
Ouvriers	8
Total	32

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 28 595 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 28 595 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Sur l'exercice, une dotation complémentaire au provision pour charge sur l'exercice a été comptabilisée à hauteur de 23 656€.

A la clôture, le solde de la provision pour IDR s'élève à 301 895€ et correspond aux droits acquis (salaires chargés) à la clôture pour tous les salariés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés.

Les calculs ont été établis en fonction des hypothèses et paramètres suivants :

- Intégralité des départs à la retraite à l'âge de 65 ans sur demande des salariés,
- Taux de mortalité et d'évolution de carrière suivant tables :
- Coef évolution des salaires 1,50%
- Taux actualisation 1%
- Taux de charges sociales et fiscales à 60% appliqué sur l'ensemble des calculs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES FONDS DEDIES

Données en €	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE				Utilisations			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Variation des fonds dédiés	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 / 2019-04	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	0	216 366	231 841	0	22 110	0	0	209 731	0
CNR 2007		58 507	58 507		4 527			53 980	
CNR 2008		71 126	71 126		5 892			65 234	
CNR 2009		86 733	86 733		7 111			79 623	
CNR 2012		15 475	15 475		4 580			10 895	
TOTAL	0	216 366	231 841	0	22 110	0	0	209 731	0

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante